# Les engagements et responsabilités du Frac Bretagne

12 juin 2024 : rencontre des volontaires du dispositif Collection Commune avec l'artiste Mouna Saboni dans son exposition personnelle *Disappearance*, présentée au Carré d'art, Chartres-de-Bretagne (35). Photo : Frac Bretagne.

## INTRODUCTION

Le Fonds régional d'art contemporain Bretagne créé en 1981, est installé, depuis 2012, dans un bâtiment conçu par l'architecte française Odile Decq au cœur du parc de Beauregard à Rennes, qui lui est mis à disposition par la Région Bretagne.

Le Frac Bretagne est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) créé en 2013 à la suite de l'association Frac Bretagne. À ce titre, siègent à son Conseil d'administration 4 représentant.es de l'État, 4 représentant.es du Conseil régional de Bretagne et 2 représentant.es de la Ville de Rennes.
Sa collection d'art contemporain riche de près de 6 000 œuvres est le ferment de nombreux projets dans ses murs et surtout sur le territoire régional (établissements scolaires, pénitentiaires, de la santé, du champ social, entreprises, etc.)

À travers un ambitieux programme d'expositions, de diffusion et de documentation de la collection, le Frac Bretagne œuvre pour inscrire l'art dans l'espace public, en lien avec des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux.

Ses actions sont résolument orientées vers l'appropriation collective des œuvres, la circulation d'un patrimoine commun et la reconnaissance de la légitimité de chancun.e à construire son univers culturel.

Le projet artistique et culturel du Frac Bretagne est à l'écoute des nécessités et attentes du monde contemporain :

- Il œuvre en matière de développement durable par la mise en œuvre de groupes de travail sur l'éco-responsabilité ;
- Il s'engage à reconnaître les droits culturels à savoir le droit de chaque personne à exprimer son identité, participer à la vie culturelle et revendiquer ses références culturelles ;
- Il s'inscrit dans une démarche collaborative qui favorise une rencontre horizontale et participative avec l'art contemporain ;
- Il met en place les conditions d'une accessibilité la plus large possible ;
- Il défend l'égalité de genre ;
- Il est ouvert à des propositions, des voix, des approches diversifiées d'ici et d'ailleurs, du monde des arts visuels et d'autres champs culturels et artistiques ;
- Il encourage la participation de tous les enfants et jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnel.les de la culture, une pratique artistique ou culturelle ;
- Il participe à l'économie des artistes par la rémunération des droits de présentation de leurs œuvres et le soutien à la production.

Le Frac Bretagne souhaite également partager l'ensemble de ses positionnements avec ses partenaires. À ce titre, il propose systématiquement :

- Une sélection ou une orientation d'œuvres à égalité femmes et hommes ;
- Une sélection choisie, partagée ou acceptée par ses partenaires ;
- Une médiation accessible ;
- Des solutions d'accrochage et de présentation les plus respectueuses possible de l'environnement ;
- Une valorisation des artistes présenté.es.

Les engagements du Frac répondent à une véritable convergence des enjeux partagés par l'État, la Région Bretagne et la Ville de Rennes, pour rendre un service public responsable, équilibré, attractif, participatif et soucieux d'accompagner les artistes.

# Engagement n°1 : L'égalité de genre

**Engagée depuis 2019, la politique en matière d'égalité s'exerce principalement selon deux axes :**

**Les acquisitions d'œuvres**

La composition du Comité Technique d'Acquisition est toujours paritaire et la parité est désormais inscrite dans le règlement des instances (règlement intérieur de l'établissement).

La politique d'achat d'œuvres l'est également (aussi bien en nombre d'artistes qu'en budget alloué) pour installer une tendance durable au rééquilibrage au sein de la collection.

**La diffusion des œuvres**

Le Frac est dans une recherche permanente de la parité dans l'ensemble de ses accrochages, expositions et projets.

21 juin 2024 : vernissage de l'exposition *Arpenter le monde*, présentée aux Ateliers des Capucins, Brest (29). Photo : Frac Bretagne.

**Des actions concrètes ont été mises en place suite aux préconisations énoncées par le groupe de citoyen.nes Société mouvante en 2023 :**

- **Inscription de l'égalité de genre dans les statuts de l'établissement ;**
- **Insertion sur le site web des engagements du Frac ;**
- **Conception et mise en œuvre d'une Charte de communication égalitaire ;**
- **Réaménagement des toilettes publiques ;**
- **Sensibilisation générale de l'équipe ;**
- **Pérennisation du télétravail.**

# Engagement n°2 : L'éco-responsabilité

**Un programme de formation est déployé depuis 2023.**

**Depuis 2023 également, un plan porté par des groupes de travail en interne évalue et réévalue les avancées sur 5 volets :**

- **Gestion et réduction des déchets**
- **Déplacements et transports**
- **Muséographie et conditionnement**
- **Pollution numérique : volet communication**
- **Pollution numérique : stockage des données**

**Le Frac Bretagne s'engage à approfondir le travail entamé autour des thématiques suivantes :**

**Une communication et des usages numériques plus responsables**

- Changement d'hébergeur du site web ;
- Production d'un guide interne pour diminuer les envois de mails ;
- Allégement du stockage numérique et organisation d'un « cleaning day » annuel ;
- Mutualisation des équipements et du matériel audio et vidéo avec les lieux culturels rennais.

**Un chantier de réduction des déchets**

- Réutilisation des aménagements muséographiques et recyclage des matériaux ;
- Mutualisation du matériel avec d'autres équipements rennais ;
- Suppression des bouteilles d'eau en plastique, mise en place de la buvette mobile sans vaisselle jetable ;
- Achats en volume pour ne pas multiplier les emballages ;
- Utilisation de caisses réutilisables et de couvertures pour les transports d'œuvres ;
- Rationalisation des supports papier de communication ;
- Recyclage du papier ;
- Collecte spécifique des déchets organiques et des mégots de cigarettes.

**Un bâtiment moins énergivore**

Dans le cadre du plan de relance pour la culture de 2020, deux chantiers ont été impulsés en vue de réduire la consommation d'énergie :

- L'optimisation du système de traitement de l'air ;
- La révision complète des systèmes d'éclairage.

## Engagement n°3 : L'accessibilité

Sur la base des préconisations du label Tourisme et Handicap, complétées par le diagnostic d'Ille-et-Vilaine Tourisme en 2022, le Frac a, en 2024, adapté son accueil à différents types de handicaps :

- Révision intégrale de la signalétique intérieure ;
- Système d'audiophones avec boucles à induction magnétique pour les publics malentendants à disposition à l'accueil ;
- Réalisation d'un film de présentation du Frac, audio, sous-titré et en LSF ;
- Occultation des miroirs déformants des toilettes publiques du rez-de-chaussée ;
- Installation de signaux lumineux doublant, dans ces mêmes toilettes, l'alarme sonore incendie par une alerte visuelle ;
- Mise aux normes des robinets du lavabo des toilettes PMR.

Depuis septembre 2025, le Frac Bretagne est labellisé Tourisme & Handicap pour trois familles de handicap : auditif, mental et moteur.

## Engagement n°4 : L'équilibre territorial

Le Frac Bretagne est par définition un opérateur régional de diffusion et de développement des publics de l'art. Les objectifs annoncés sont :

- Concentrer le programme biennal de déploiement des actions du Frac Bretagne « Frac en Résidence » sur les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan ;
- Mettre en œuvre au moins 3 projets par an dans chacun des départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan ;
- Concentrer le programme d'acquisitions participatives « Collection commune » sur les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan ;
- Veiller à déployer les actions menées en dehors des centres urbains dans les territoires ruraux.

## Engagement n°5 : L'attractivité du Frac à Rennes

Pour développer et diversifier la fréquentation des publics, le Frac a :

- Travaillé chaque session d'expositions avec les autres saisons culturelle rennaises ;
- Intégré la programmation Exporama de la Ville de Rennes l'été ;
- Défendu la requalification de l'arrêt de bus le plus proche en « Cucillé – Frac » ;
- Pavoisé tout le quartier Beauregard de drapeaux d'artistes et donné naissance aux « Embarqué.es », volontaires et soucieux.euses de défendre une vie culturelle à Beauregard ;
- Créé des synergies avec les habitant.es via des programmations communes (cinéma notamment avec le Cadran, maison de quartier de Beauregard) ;
- Développé l'offre de sa librairie-boutique ;
- Installé des œuvres hors salles d'expositions dans son bâtiment ;
- Repensé complètement la formule de restauration pour plus d'ancrage sur son territoire et de convivialité ;
- Proposé dans le Canyon une zone où écouter, lire, se reposer ;
- Renforcé le travail avec le tissu social, socioculturel et périscolaire du quartier.

24 juillet 2024 : découverte ludique de l'exposition LES JEUX OLYMPIQUES 1964-1980 de Raymond Depardon, par les usager.ères du centre de jour Adapei 35 La Vaunoise, L'hermitage. Photo : Frac Bretagne.

## Engagement n°6 : La participation des citoyen.nes

Éducation artistique et culturelle (EAC) et droits culturels sont intrinsèquement liés dans la politique du Frac Bretagne comme l'ensemble des dispositifs qui associent le public.

L'EAC est l'arrière paysage de tout projet selon 3 orientations :

- Faire société avec et par l'art ;
- Inscrire toute démarche dans des enjeux de société ;
- Vivre l'art comme une expérience.

La participation des partenaires et la co-construction des expositions font partie des manières d'agir du Frac depuis 40 ans.

Les dispositifs Société mouvante, qui compose chaque année un groupe de citoyen.nes pour réfléchir et proposer la mise en place de réponses à des enjeux de société (égalité femmes-hommes, accessibilité, etc.) et Collection commune, qui associe un groupe de volontaires aux acquisitions d'œuvres, ont accéléré l'inscription du Frac dans cette démarche d'association de toutes les personnes à la construction de ses actions.

Par ailleurs, le Frac en résidence est aussi une proposition visant à associer un territoire dans toutes ses composantes (habitant.es, commerçant.es, établissements scolaires, médico-sociaux…) à un projet de territoire toute une année : accrochages d'exposition, animations, création d'outils de médiation…

## Engagement n°7 : L'économie des artistes

Depuis 2019, le Frac élabore et affine une grille de rémunération la plus juste et équitable possible pour la présentation d'œuvres mais aussi de façon plus générale pour les différentes interventions de nature artistique, culturelle et pédagogique.

Elle est fondée sur les préconisations du Ministère de la Culture, enrichie des contributions de l'ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques), de DCA (Association de développement des centres d'art contemporain), d' a.c.b – art contemporain en Bretagne et d'échanges avec le Ministère de la Culture-DGCA (Direction générale de la Création artistique) et Platform (Réseau des Fonds régionaux d'art contemporain) une formulation qui semble à ce jour plutôt complète et précise.

Bien entendu, des ajustements seront sans doute nécessaires encore mais une formalisation et une validation permettent au Frac d'officialiser sa volonté d'œuvrer à l'économie des artistes dans un cadre transparent.

Le barème sera notamment révisé en fonction des nouvelles recommandations du Ministère de la Culture et/ou des organismes de gestion collective des droits d'auteur dans les arts visuels.

Au-delà de ce cadre, le barème du Frac Bretagne prévoit aussi les rémunérations pour :

- La conception de projets ;
- L'installation d'œuvres ;
- Les droits de reproduction ;
- Les commissariats d'exposition ;
- Les rencontres, conférences, interventions… ;
- Les défraiements hébergement, déplacements et restauration.

Le Frac a finalisé une grille de rémunération la plus juste et équitable possible pour la monstration d'œuvres mais aussi de façon plus générale pour les différentes interventions de nature artistique, culturelle et pédagogique

Fonds régional
d'art contemporain
Bretagne

19 avenue André Mussat
CS 81123
35011 Rennes cedex

tél. +33 (0)2 99 37 37 93
accueil@fracbretagne.fr
www.fracbretagne.fr

Le Frac Bretagne est un Etablissement public de coopération culturelle créé et financé par le Ministère de la Culture, le Conseil régional de Bretagne et la Ville de Rennes.